

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cayeux-sur-Mer

Projet de modification du Plan d'Occupation des Sols

Du lundi 3 mars au samedi 5 avril 2014

Par arrêté en date du 5 février 2014, Monsieur le Maire de Cayeux-sur-Mer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification du Plan d'Occupation des Sols; cette modification concerne la partie nord riveraine de la rue des Argousiers au Hourdel et aura des incidences sur le zonage - le rapport de présentation en modifiant notamment le bilan des surfaces - le règlement en effectuant des ajustements permettant la réalisation d'une aire naturelle de stationnement permanente sur le dit secteur. A cet effet, Monsieur Jean-Pierre DESCAMPS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Brigitte DEVILLERS-RACINE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête publique se déroulera au sein de la mairie de Cayeux-sur-Mer - 138 rue du Maréchal Foch - 80410 Cayeux-sur-Mer du lundi 3 mars au samedi 5 avril 2014, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie - 138 rue du Maréchal Foch - 80410 Cayeux-sur-Mer.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en personnes les observations du public, au sein de la Mairie - 138 rue du Maréchal Foch - 80410 Cayeux-sur-Mer - les :

- Jeudi 6 mars 2014 de 9h à 12h
- Vendredi 21 mars 2014 de 14h à 17h
- Samedi 5 avril 2014 de 9h à 12h

L'avis d'enquête publique sera consultable sur le site internet de la ville : [www.cayeux-sur-mer.fr](http://www.cayeux-sur-mer.fr)

Le commissaire enquêteur clôt l'enquête publique. Son rapport et ses conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cayeux-sur-Mer. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le conseil municipal est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.